

28 - Avances sur subvention aux associations inscrites au Volet Enfance du Contrat Enfance et Jeunesse - Conventions avec les associations

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Le Contrat Enfance et Jeunesse conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville, signé pour une durée de quatre ans, est arrivé à échéance le 31 décembre 2010. Il définit et encadre les modalités d'intervention, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Au titre du volet Enfance de ce contrat, bénéficient également de la PSEJ, les associations suivantes : l'Antenne Petite Enfance, La Maison Verte et la Mutualité Française Doubs.

La Ville de Besançon subventionne, avec la Caisse d'Allocations Familiales, le fonctionnement de la structure multi-accueil gérée par Antenne Petite Enfance, la Maison Verte de Besançon et les deux relais assistants maternelles gérés par la Mutualité Française Doubs.

Dans l'attente de la signature du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse 2011-2014 et afin de ne pas compromettre le fonctionnement de ces structures, la Ville souhaite leur verser des avances sur la subvention Ville et la PSEJ CAF due au titre de 2011.

Ces avances seront versées sous forme de 3 acomptes dont les montants représentent 50 %, 20 % et 20 % des subventions versées au titre de l'année 2010 :

Associations	Antenne Petite Enfance Structure multi-accueil	Maison Verte	Mutualité Française Doubs RAM
Imputations	65.64.6574.93013.44000	65.64.6574.93014.44000	65.64.6574.94022.44000
Subvention Ville 2010	129 106 €	38 000 €	32 279 €
Subvention Ville 2011	116 195 €	34 200 €	29 051 €
Acompte janvier (50 %)	64 553 €	19 000 €	16 139 €
Acompte juin (20 %)	25 821 €	7 600 €	6 456 €
Acompte octobre (20 %)	25 821 €	7 600 €	6 456 €
PSEJ 2010	72 956 €	33 933 €	22 054 €
PSEJ CAF 2011	65 660 €	30 541 €	19 849 €
Acompte janvier (50 %)	36 478 €	16 967 €	11 027 €
Acompte juin (20 %)	14 591 €	6 787 €	4 411 €
Acompte octobre (20 %)	14 591 €	6 787 €	4 411 €
TOTAL avances 2011	181 855 €	64 741 €	48 900 €

Le solde sera arrêté au titre de la nouvelle convention à conclure avec les associations en application du Contrat Enfance et Jeunesse 2011/2014 dont la signature interviendra courant 2011.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de ces avances sur subvention à l'Antenne Petite Enfance, la Maison Verte et la Mutualité Française Doubs et à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions à intervenir avec ces structures pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.